

x

x

AFFAIRE N°49/6. - Approbation de l'avenant N°1 au marché approuvé le 21 septembre 1973 à passer avec l'Entreprise OULIA-FORT.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité a passé un marché après appel d'offres avec l'entreprise OULIA-FORT, pour l'exécution des travaux d'aménagement des Chemins BANCOUL et MOUFIA-LES-HAUTS. Les crédits disponibles à la suite de l'appel d'offres, nous permettent également d'envisager la modernisation du Chemin Jacques MAILLOT, long d'environ 500 mètres et qui relie le Chemin Bancoul au CD. 61(ex. route de Moufia).

Je vous demande en conséquence de m'autoriser à passer un avenant N°1 au marché approuvé le 21 Septembre 1973 d'un montant de 6 000 000 de FRS CFA et de proroger les délais d'exécution de 2 mois.

Je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

x

x